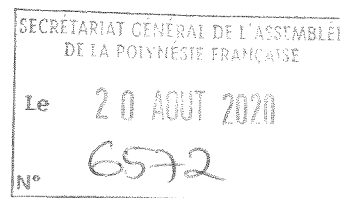


20 août 2020



Réponse du président Edouard Fritch à la question de Geffry Salmon

Monsieur le représentant,

Je vous remercie pour vos questions multiples. Le règlement intérieur de votre assemblée prévoit en son article 38 que « les questions doivent être sommairement rédigées et se limiter aux éléments strictement indispensables à la compréhension de la question ». Il faut bien constater une certaine « dilatation » de votre intervention, pour reprendre votre terme.

Passons donc sur vos considérations sur la crise de la Covid qui ne sont pas dénuées de fondement, bien au contraire, pour nous attacher à vos réelles interrogations.

Comme vous avez pu l'apprendre, le deuxième câble sous-marin international de la Polynésie française, Manatua, a été réceptionné le 22 juillet dernier. Son objectif premier est la sécurisation des flux actuellement acheminés sur Honotua.

S'agissant de l'interconnexion internationale, la société ONATI, après consultation internationale, a retenu l'offre de la société Hawaiki, la moins-disante.

Hawaiki est raccordée à American Samoa par une branche permettant le transport des flux jusqu'à Portland, au nord de la côte ouest des Etats-Unis et jusqu'en Nouvelle-Zélande et en Australie.

La solution Hawaiki consiste à transporter les flux de ONATI de Samoa jusqu'à American Samoa via d'une part, le réseau terrestre et d'autre part, le câble international SAS qui relie les deux archipels.

Les flux d'ONATI seront acheminés vers Portland, puis par une fibre terrestre à Los Angeles où sont situés les équipements télécom de ONATI.

Manatua est colocalisé dans la station du câble Tui Samoa appartenant à Samoa Submarine cable compagny (SSCC), membre du consortium qui regroupe par ailleurs, outre la Polynésie française, Cook et Niue.

L'interconnexion avec d'autres systèmes de câbles sous-marins internationaux, à l'exception du câble Tui qui relie Samoa à Fidji puis Wallis et Futuna, doit se faire à l'extérieur de la station dans une chambre dédiée. Le contrat conclu entre les 4 membres du consortium prévoit expressément que le raccordement physique est facturé au coût réel majoré de 10%. Ce raccordement, contrairement à vos affirmations, n'est pas gratuit.

Une négociation a été engagée avec SSCC par le Groupe OPT concernant le raccordement en sortie de la station Manatua. Il est toujours en cours. Rien ne permet d'affirmer aujourd'hui que le groupe OPT devrait payer 500 millions et qu'il se ferait racketter. S'il est vrai que SSCC a demandé 500 millions, il n'y aura jamais d'accord en ce sens. Je vous invite donc à vérifier vos informations à la source plutôt que de colporter des on-dit.

Contrairement à vos informations concernant la gratuité à Cook et Niue, je vous renvoie à la confidentialité des accords passés, dont je n'ai pas eu connaissance.

Vous posez par ailleurs le débat sur la rentabilité du câble sous-marin face au satellite. Il est vrai que quand vous étiez aux commandes de l'OPT, vous aviez une préférence pour le satellite. Mais je vous rappelle que ce débat est un débat du passé, le Pays ayant fait le choix en 2010 de se raccorder à la toile mondiale via son câble sous-marin Honotua. À cette occasion, Honotua a été prolongé sur le réseau domestique pour le raccordement des îles de Moorea, Huahine, Raiatea et Bora-Bora, permettant d'offrir ainsi le très haut débit aux clients.

Pour clore définitivement ce débat, les capacités sur un câble sous-marin sont indéniablement supérieures et moins onéreuses que celles pouvant être fournies par les satellites et les habitants des îles aujourd'hui connectées ont bien ressenti l'évolution technologique.

S'agissant de Natitua, le Groupe OPT s'inscrit pleinement dans la stratégie du Pays visant à assurer une égalité numérique. La mise en service de ce système permet aux clients des 20 îles concernées de bénéficier des mêmes offres haut débit que celles commercialisées sur les îles de la Société.

Le raccordement de Tubuai et de Rurutu s'inscrit dans la même stratégie étant rappelé que des subventions publiques sont déjà attribuées.

Cependant, le satellite restera complémentaire pour les zones difficilement accessibles par câbles sous-marins.

Afin de réduire les coûts des systèmes de câbles sous-marins, l'OPT a sollicité et obtenu des subventions publiques, et a bénéficié du dispositif de défiscalisation nationale.

Pour rappel, les aides publiques obtenues sont :

- Honotua : 2,7 milliards de FCFP pour un coût d'investissement de 9,7 milliards
- Natitua : 3,1 milliards de FCFP pour un coût d'investissement de 6,6 milliards
- Manatua : 1,8 milliard de FCFP pour un coût d'investissement (hors interconnexion internationale) de 2,6 milliards
- Manatua interconnexion internationale : 0,5 milliard de FCFP.

Le groupe OPT reste à la disposition de votre assemblée pour évoquer avec vous les résultats économiques au regard des choix technologiques opérés.

Concernant le projet avec le Chili, comme vous le savez, j'ai conduit en septembre 2019 une mission à Santiago où j'ai pu rencontrer les plus hautes autorités de ce pays afin de présenter les atouts d'un câble qui relierait le Chili à Tahiti dans le cadre d'un projet d'envergure du gouvernement chilien. Il n'a jamais été question que ce câble desserve les îles Australes

En accord avec l'État, je viens de signer des accords d'intérêt et de confidentialité autorisant le Groupe OPT à échanger des informations avec le sous-secrétariat d'État chilien aux télécommunications et les consultants ayant réalisé les études d'opportunité.

Le Chili vient d'annoncer le choix de la destination finale du câble sous-marin, à savoir l'Australie, via la Nouvelle-Zélande. Pour autant, le choix du tracé final du câble n'est pas encore arrêté. Les échanges se poursuivent sereinement.

Je vous remercie de votre attention